

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022

20 avril 2012

SOMMAIRE

AlphaHouse Investments S.A.	49042	OZ International Trading Company S.A.	49051
Bricy S.A.	49051	Palatium S.A.	49053
Compagnie Financière MKBHS S.A.	49010	Panel Impex S.à r.l.	49053
Immotoit S.A.	49042	Pascalino	49053
International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	49045	Pasta Point Holding S.A.	49053
LGR Grundinvest S.à r.l.	49052	Patrimonium Luxembourg	49051
Medinvest International (Invecom Manage- ment) S.C.A.	49039	Pédicure Happy Feet	49051
Melbury JS S.à r.l.	49040	Pédicure Happy Feet	49052
Mobilito s.à r.l.	49040	Pédicure Happy Feet	49052
Monterey Business Center S.A.	49041	PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l.	49043
Monte Sicav	49040	Performance Technologie S.A.	49054
Multis S.A.	49041	Philippe Schmit architectes	49052
Multis S.A.	49041	Plastiques & Eaux S.A.	49054
Multis S.A.	49041	Pneu Express S.A.	49055
Navelance S.A.	49041	Praedium Holdings S.à r.l.	49045
Nove Mesto Management S.A.	49041	Praedium Holdings S.à r.l.	49055
Obiwan Sàrl	49042	Praedium Holdings S.à r.l.	49055
Occidental Ampersand Holding	49043	Premier Sàrl	49054
Occidental Royal Holding	49043	Primus	49056
OCM Luxembourg PF V S.à r.l.	49043	Pylos Luxembourg S.A.	49055
OCM Luxembourg PF V S.à r.l.	49043	Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à r.l. ...	49054
OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l.	49044	SAI Holding S.à r.l.	49039
OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l.	49044	Sartay Finance S.à r.l.	49056
Octafinance S.A.	49044	Satlynx S.à r.l.	49027
Office Park S.A.	49044	SEB Asset Management S.A.	49056
Optique Gilles Esslingen & Cie, S.à r.l. ...	49042	Tottenham Hale S. à r. l.	49040
Organic Management S.A.	49045	TP-Technics S.à r.l.	49055

Compagnie Financière MKBHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.386.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eric Fort, Avocat à la Cour, born in Sankt-Vith, Belgium, on 15 August 1963, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

here represented by Ms. Elise Nakach, Maître en droit, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a *société anonyme* under the name of "COMPAGNIE FINANCIÈRE MKBHS S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of life insurance policies or securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property transactions which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares ("Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital

may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case there are several shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's Authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million euros (EUR 50,000,000.-), consisting of fifty million (50,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The board of directors may issue Ordinary Shares and/or mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of one euro (EUR 1.-) each (together with the Ordinary Shares the "Shares") under the Authorised share capital. The MRPS are non-voting shares as provided for in Article 44 of the the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

5.2.2 During a period of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the Authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's Authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Mandatory redeemable preferred shares

5.3.1. All MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, and (b) in any case, after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.

5.3.2. All amounts paid into the Company by any shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new MRPS or Ordinary Shares and any share premiums paid by any shareholder on the issuance of new MRPS shall be allocated to a special reserve created exclusively for the MRPS (the "MRPS Share Premium Account").

5.3.3. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the MRPS Share Premium Account or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption).

5.3.4. The MRPS will give right to two kinds of preferred dividends as follows:

(a) a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1 % of the nominal value of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (the "First Preferred Dividend");

(b) a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") equal to any income received and/or accrued by the Company (net of any withholding taxes suffered) in relation to the receivables the Company has (the "Receivables") during the relevant financial year of the Company, less an appropriate margin to be left in Luxembourg.

No dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been paid in full.

5.3.5. The MRPS do not carry any voting rights. In accordance with Article 46 of the Law, the MRPS shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters e.g.:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;

- the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate purpose of the Company;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The holders of MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 5.3.4) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been paid in full.

5.3.6. Except as provided otherwise (i) in these articles or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS plus the portion of the balance of the MRPS Share Premium Account (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

5.3.7. The Company may not redeem the MRPS prior to the total repayment of the Receivables it has, unless the holders of the MRPS agree to the MRPS being repaid in kind through the transfer of the Receivables to the MRPS holders. If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

5.3.8. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

5.3.9. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the MRPS to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the valuation of the redemption price, as provided for in this section 5.3. Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account.

5.3.10. The MRPS holders are subordinated to all type of creditors but senior to the Ordinary Shares or other type of shares.

5.3.11. Redeemed MRPS bear no voting rights and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company each MRPS holder, will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in these articles of association.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS holder, will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital attributable to the MRPS held by him in the Company and, subject to the terms of these articles of association, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS holders, payment will be made on a pro rata basis to each MRPS and to each holder of MRPS.

5.3.12. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company may have one or several shareholders.

6.2 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.3 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.4 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on

the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Tuesday of April at 3.00 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither

be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by

one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - MRPS Share Premium Account.

26.1 The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with Article 72-2 of the Law while always complying with the rights attached by these articles to the different classes of shares.

26.2 The MRPS Share Premium Account, if any, may be freely distributed to the MRPS holders by a resolution of the shareholders' meeting or of the board of directors, subject to any provisions of the Law or these articles of association.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

3) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares have been subscribed by Eric Fort, prenamed.

All the Ordinary Shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200.-.

General meeting of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. The general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1);

3. The following persons are appointed directors of the Company:

- a) Gregory Noyen, born in Liège, Belgium, on 22 January 1980, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg;
- b) Sylvie Lexa, born in Mont Saint Martin, France, on 8 February 1954, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg; and
- c) Greoffroy t'Serstevens, born in Namur, Belgium, on 2 November 1980, professionally residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg.

4. The following person is appointed as statutory auditor:

A3T S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 158687, and having its registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eric Fort, Avocat à la Cour, né à Sankt-Vith, en Belgique, le 15 août 1963, domicilié professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

ici représenté par Elise Nakach, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 février.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «COMPAGNIE FINANCIÈRE MKBHS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de polices d'assurance-vie ou valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

3.4 La Société pourra procéder à toutes opérations de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000,-) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires/à l'actionnaire annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par cinquante millions (50.000.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Le conseil d'administration peut émettre des Actions Ordinaires et/ou des Actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR») ayant une valeur nominale un euro (EUR 1,-) chacune (les APOR et les Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommées les «Actions») dans le cadre du capital social autorisé. Les APOR sont dépourvues de droit de vote en vertu de l'article 44 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la «Loi»).

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Actions préférentielles obligatoirement rachetables

5.3.1 Toutes les APOR émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Sauf disposition contraire des présents statuts ou de tout accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, les APOR souscrites et entièrement libérées sont rachetables (a) sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, et (b) dans tous les cas, après dix (10) ans à compter de la date d'émission des APOR (la «Date de Rachat Obligatoire»). Le rachat se fait sur base d'une décision prise par le conseil d'administration.

5.3.2 Tous les montants payés à la Société par tout actionnaire en vertu d'un apport au capital social de la Société sans émission de nouvelles APOR ou d'Actions Ordinaires et toutes primes d'émission payées par tout actionnaire à l'émission de nouvelles APOR seront alloués à une réserve spéciale exclusivement créée pour les APOR (le «Compte de Prime d'Emission des APOR»).

5.3.3 Le rachat d'APOR ne peut être effectué que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la le Compte de Prime d'Emission des APOR) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.

5.3.4 Les APOR donneront droit à deux types de dividendes préférentiels comme suit:

(a) un dividende préférentiel et récupérable au taux annuel de 1% de la valeur nominale de ladite APOR, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 360 jours (le «Premier Dividende Préférentiel»).

(b) un second dividende préférentiel et récupérable (le «Second Dividende Préférentiel») égal à tout revenu reçu et/ou cumulé par la Société (net de toute retenue à la source) en rapport avec les créances que la Société détient durant l'exercice social correspondant de la Société (les «Créances»), moins une marge appropriée à laisser au Luxembourg.

Aucun dividende ne sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires tant que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel n'auront été intégralement payés.

5.3.5 Les APOR ne donnent droit à aucun droit de vote. Cependant, en conformité avec l'article 46 de la Loi, le(s) détenteur(s) d'APOR ont le droit de voter à toute assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende préférentiel récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'APOR en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les détenteurs d'APOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées, au cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles dans ce but, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 5.3.4) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que tous les dividendes récupérables soient entièrement payés.

5.3.6 Sauf disposition contraire (i) des statuts ou (ii) de tout accord écrit entre la Société et les actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les APOR augmentée du solde du Compte de Prime d'Emission des APOR (le «Capital Notionnel») (b) divisée par le nombre d'APOR en circulation au jour du rachat.

La Société ne peut racheter les APOR avant le remboursement total des Créances qu'elle détient, à moins que les détenteurs d'APOR ne conviennent que les APOR soient payées en nature par le transfert des Créances aux détenteurs d'APOR.

Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APOR à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société rachètera le nombre maximum d'APOR qu'il lui sera permis de racheter. Un tel rachat sera effectué au prorata de chaque détenteur d'APOR.

5.3.8. La Société est autorisée à racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions requises par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

5.3.9. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre les actionnaires de la Société, une notification écrite sera envoyée 15 (quinze) jours au moins avant la date de rachat par courrier recommandé ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque actionnaire détenteur d'APOR devant être rachetées, à sa dernière adresse figurant dans le registre des actionnaires de la Société, informant ledit détenteur du nombre d'APOR sujettes au rachat, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les APOR à la Société pour rachat et la valorisation du prix de rachat, tel que prévu dans cette section 5.3. Chaque détenteur d'APOR devant être rachetées remettra le ou les certificats, émis le cas échéant en relation avec ces APOR à la Société. Le prix de rachat de ces APOR sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte en banque.

5.3.10 Les détenteurs d'APOR sont subordonnés à tout type de créanciers mais prévalent sur les Actions Ordinaires ou d'autre type d'actions.

5.3.11 Les APOR rachetées n'auront ni de droit à un dividende ni à un boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, chaque détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage de Capital Notionnel selon les conditions établies par les présents statuts.

Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société envers les tiers ou le dépôt de tous fonds à cet effet, chaque détenteur d'APOR aura un droit préférentiel au paiement et aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel attribuable aux APOR qu'il détient dans la Société et, sous réserve des dispositions des présents statuts,

à un montant payable en espèces ou en nature correspondant à son Premier Dividende Préférentiel cumulé non payé et son Second Dividende Préférentiel cumulé non payé, le cas échéant. Si la Société ne peut payer ces montants dans leur totalité à tous les détenteurs d'APOR, le paiement sera effectué de manière proportionnelle à chaque APOR et à chaque détenteur d'APOR.

5.3.12 Une somme équivalente à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur du pair comptable, de toutes les APOR rachetées doit être allouée à une réserve qui ne pourra être distribuée aux actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société; la réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise dans le cas d'un rachat effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.2 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.3 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.4 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier mardi du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement

exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Compte de Prime d'Emission des APOR.

26.1 Conformément à l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de dividendes provisoires, tout en respectant les droits conférés par les présents statuts aux différentes classes d'actions.

26.2 Le Compte de Prime d'Emission des APOR, le cas échéant, est librement distribuable aux détenteurs d'APOR par une résolution des actionnaires ou du conseil d'administration, sous réserve de toute disposition de la Loi ou des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se finira le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2013.
- 3) Des dividendes provisoires pourront également être distribués pendant le premier exercice social.

Souscription et paiement

Eric Fort, prénommé, a souscrit toutes les trente et un mille (31.000) actions. Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes a été fixé à un (1);
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - d) Gregory Noyen, né le 22 janvier 1980, à Liège, Belgique, domicilié professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg;
 - e) Sylvie Lexa, née le 8 février 1954, à Mont Saint Marin, France, domiciliée professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg; et
 - f) Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980, à Namur, Belgique, domicilié professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg.
4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes: A3T S.A, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158687, et ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social terminant au 31 décembre 2012.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. NAKACH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7807. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031289/953.

(120041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.973.081,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.340.

In the year two thousand and twelve, on the second day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Satlynx Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 13,000.-, with registered office at 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126549, (the "Shareholder 1");

hereby represented by Me Frédéric Lemoine, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st February 2012; and

Trustcomm International, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 615 South Dupont hwy, registered under file number 5057677 (the "Shareholder 2", together with the Shareholder 1, the "Shareholders");

hereby represented by Me Frédéric Lemoine, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st February 2012,

The said proxies, signed "ne variatur" by the proxyholder(s) and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that

(i) the Shareholders are the owners of all the shares issued by Satlynx S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg with registered office at 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, formerly notary residing in Luxembourg, of 20 November 2005, published in the Mémorial C number 730 of 11 April 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113340 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 13 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(ii) the share capital of the Company is set at thirty-eight million three hundred forty-six thousand five hundred euro (EUR 38,346,500.-) divided into seventy-one thousand two hundred forty-six (71,246) class A shares and five thousand four hundred forty-seven (5,447) class B preference shares with a nominal value of EUR 500.- each.

(iii) the Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To re-qualify the seventy-one thousand two hundred forty-six (71,246) class A shares and the five thousand four hundred forty-seven (5,447) class B preference shares, with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each of the Company into fifty thousand six hundred seventeen (50,617) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, forty-three thousand four hundred ninety-one (43,491) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares being allocated to the Shareholder 1 and seven thousand one hundred twenty-six (7,126) class A shares remaining allocated to the Shareholder 2.

2 To reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million three hundred seventy-three thousand four hundred nineteen euro (EUR 29,373,419.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-eight million three hundred forty-six thousand five hundred euro (EUR 38,346,500.-) to eight million nine hundred seventy-three thousand eighty-one euro (EUR 8,973,081.-) by way of reduction of the par value of each share of each class from the current amount of five hundred euro (EUR 500.-) to an amount of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) by allocation of an amount of twenty-nine million three hundred seventy-three thousand four hundred nineteen euro (EUR 29,373,419.-) to the share premium account of the Company.

3 To set the amount of the Company's share capital at eight million nine hundred seventy-three thousand eighty-one euro (EUR 8,973,081.-) represented by fifty thousand six hundred seventeen (50,617) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) each.

4 To amend the rights and obligations attached to the class A shares and the class B preference shares of the Company as well as the provisions related to the management of the Company and subsequently to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the seventy-one thousand two hundred forty-six (71,246) class A shares and the five thousand four hundred forty-seven (5,447) class B preference shares, with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each of the Company into fifty thousand six hundred seventeen (50,617) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, forty-three thousand four hundred ninety-one (43,491) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares being allocated to the Shareholder 1 and seven thousand one hundred twenty-six (7,126) class A shares remaining allocated to the Shareholder 2.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million three hundred seventy-three thousand four hundred nineteen euro (EUR 29,373,419.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-eight million three hundred forty-six thousand five hundred euro (EUR 38,346,500.-) to eight million nine hundred seventy-three thousand eighty-one euro (EUR 8,973,081.-) by way of reduction of the par value of each share of each class from the current amount of five hundred euro (EUR 500.-) to an amount of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) by allocation of an amount of twenty-nine million three hundred seventy-three thousand four hundred nineteen euro (EUR 29,373,419.-) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the Company's share capital at eight million nine hundred seventy-three thousand eighty-one euro (EUR 8,973,081.-) represented by fifty thousand six hundred seventeen (50,617) class A shares and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the rights and obligations attached to the class A shares and the class B preference shares of the Company as well as the provisions related to the management of the Company, and subsequently to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Satlynx S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The Company may, in Luxembourg and abroad:

(a) provide services, including internet access services via satellite, in the field of telecommunications, directly or through distributors and/or service providers primarily via satellite, and in particular to provide broad band satellite communication services; and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of or participation in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, the sale, lease, installation and/or maintenance of the necessary end-user and service provider communications equipment either directly or through contractors.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies, or for the benefit of the companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered

office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at eight million nine hundred seventy-three thousand eighty-one euro (EUR 8,973,081.-) represented by fifty thousand six hundred seventeen (50,617) class A shares with a nominal value of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) each and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of one hundred seventeen euro (EUR 117.-) each.

The class B preference shares are subject to the following rights and obligations:

(a) the approval of the holders of class B preference shares shall be required for any decision related to and/or resulting in any change to the capital structure of the Company and/or amendment to the articles of association of the Company,

(b) the approval of the holders of class B preference shares or as the case may be the Class B Manager (as defined below under article 10 of these articles of association) shall be required for any decision related to a Reserved Matter (as defined below under article 18 of these articles of association),

(c) the holders of class B preference shares will receive a cumulative fixed annual preferred dividend, consisting of eight percent (8%) of the total amount of the nominal value of the class B preference shares, payable quarterly,

(d) the class B preference shares confer upon liquidation a preferential right to the reimbursement on the share capital in an amount of EUR equivalent to four million United-States Dollars (USD 4,000,000.-) plus any undeclared or unpaid portion of the Preferred Dividend (as defined under article 20) that has accrued.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of the class A shares and a majority of the class B preference shares, representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognises only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders subject to the approval of the holders of class B preference shares. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the holders of class B preference shares, in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by a board of managers, composed of four (4) members, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the duration of their mandate and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The members of the board of managers shall be appointed as follows:

- three (3) managers shall be appointed from a list of candidates proposed by the holders of class A shares holding at least 10 per cent of the class A shares (the "Class A Managers");

- one (1) manager shall be appointed from a list of candidates proposed by the holders of class B preference shares holding at least 10 per cent of the class B preference shares (the "Class B Manager").

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, or the Class B Manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if the majority but at least three of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that no board of managers' Reserved Matter may ever be considered unless the Class B Manager is present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers of the Company present and represented, provided that all the decisions related to board of managers' Reserved Matters shall be taken by a majority of the votes including the vote of the Class B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing signed by all the managers. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers of the Company, or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of association of the Company.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Reserved Matters. The Company shall not take or propose to take and shall procure that the Subsidiaries shall not take or propose to take any decision related to the following matters, without the approval of (i) the Class B Manager if the decision shall be taken by the board of managers of the Company and (ii) the holders of class B preference shares if the decision, as a matter of Luxembourg laws, shall be taken by the general meeting of shareholders:

(a) Declare or pay, directly or indirectly, any dividends, redeem any of its stock or other equity interests, or otherwise make any distributions to its owners, except that Subsidiaries of the Company may pay dividends to the Company;

(b) Have outstanding or incur any direct or contingent liabilities, indebtedness or lease obligations (other than those to Sato Ltd, a British Virgin Islands limited company, ("Sato")), or become liable for the liabilities of others, other than (i) accounts payable arising in the ordinary course of business on market terms; (ii) the endorsement of negotiable instruments in the ordinary course of business; (iii) liabilities and leases and other obligations in existence on 1 February 2012 not representing indebtedness which are either disclosed in writing to Sato or disclosed in the Company's most recent financial statement delivered to Sato; and (iv) indebtedness and obligations incurred for the acquisition of assets after 1 February 2012 provided that the aggregate principal amount of such indebtedness or obligations secured thereby does not exceed fifty thousand euro (EUR 50,000.-) during any fiscal year;

(c) Create, assume, or allow any lien on property of the Company or any of its Subsidiaries except: (i) liens in favor of Sato; (ii) liens for taxes not yet due; (iii) liens outstanding on 1 February 2012 disclosed in writing to the Company; and (iv) additional purchase money liens in assets acquired after 1 February 2012 provided that the aggregate principal amount of indebtedness secured thereby does not exceed fifty thousand euro (EUR 50,000.-) during any fiscal year;

(d) Sell, assign, lease, transfer or otherwise dispose of any part of its business or the assets of the Company or any Subsidiary except in the ordinary course of business;

(e) Acquire or hold any bonds, notes, debentures, stock, membership or other equity interests or other securities of any other Person, or make any advance, loan or other extension of credit to, any such Person (other than any such advance, loan or extension of credit representing the purchase price of goods, intangibles or services sold or supplied in the ordinary course of business) or guarantee of, or other contingent obligation with respect to, indebtedness or other liability of such other Person, or acquire any Person, business or division of any Person or all or any substantial portion of the assets of any Person, business, or division (collectively, an "Investment") except for:

- Existing Investments disclosed to Sato in writing.

- Investments in the Company's current Subsidiaries.

- Investments in any of the following:

- * certificates of deposit;

- * U.S. treasury bills and other obligations of the federal government;

- * readily marketable securities (including commercial paper, but excluding restricted stock and stock subject to the provisions of Rule 144 of the Securities and Exchange Commission);

- Intercompany loans among the Company and its current Subsidiaries; and

- Extensions of credit in the nature of accounts receivable or notes receivable arising from the sale or lease of goods or services in the ordinary course of business to non-affiliated entities;

(f) Make any substantial change in the basic type of business conducted by the Company or such Subsidiary as of 1 February 2012 or enter into any transaction of merger or consolidation or amalgamation, or liquidate, wind up or dissolve itself (or suffer any liquidation or dissolution), except that the sole shareholder of Satlynx Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg ("Satlynx Holdings") may merge, consolidate or amalgamate with and into Satlynx Holdings so long as (i) at the time thereof and giving effect thereto, there shall not exist an event of default under any debt instrument issued by the Company or any event of condition which, with the giving of notice or the passage of time would constitute an event of default under any debt instrument issued by the Company; (ii) the Company gives Sato not less than thirty (30) day prior written notice of such merger, consolidation or amalgamation and (iii) the Company has taken, or procures that all actions are taken to perfect and preserve the liens granted to Sato under the security documents related to such liens in 100% of the equity of the Person surviving such merger, consolidation or amalgamation;

(g) Enter into any transaction, including, without limitation, the purchase, sale or exchange of property or the rendering of any service or the payment of management or other service fees, with any related Person or affiliate (other than transactions among the Company and its Subsidiaries) except in the ordinary course of and pursuant to the reasonable requirements of such Company's or such Subsidiary's business and upon fair and reasonable terms which are fully disclosed to Sato in writing and which are no less favorable to the Company or such Subsidiary than those which would prevail in a comparable arm's-length transaction with a Person that is not a related Person affiliate.

(the matters referred to under (a) to (g) above, the "Reserved Matters")

For the purpose of this Article 18, “Person” means and includes any individual, sole proprietorship, partnership, joint venture, limited liability company, trust, unincorporated organization, association, corporation, institution, entity, party or government (whether national, federal, state, county, city, municipal, or otherwise, including, without limitation, any instrumentality, division, agency, body or department thereof) and “Subsidiaries” means collectively, Satlynx Sales S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, Satlynx GmbH, a German limited liability company, Satlynx, AG, a Swiss stock holding company, and any Person of which a majority of the voting equity is held by one or more obligors under liens outstanding on 1 February 2012.

Art. 19. Financial year. The Company’s financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 20. Balance sheet. Each year on the last day of December. the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 21. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the annual net profits are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders as follows:

(i) first, to the holders of class B preference shares in an amount of 8% of the total amount of the nominal value of the class B preference shares, calculated on a 360 day year period of actual days elapsed (the “Preferred Dividend”);

(ii) second and to the extent that the aggregate amount of the dividend distribution exceed the amount payable under the Preferred Dividend, to the holders of class A shares and class B preference shares proportionally to the shares of the Company held by them.

The Preferred Dividend on the class B preference shares shall be cumulative.

Subject to the conditions fixed by Luxembourg laws and in compliance with the foregoing provisions and notably the above allocation, the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders as follows:

(i) first, the holders of the class B preference shares shall receive (i) an amount of EUR equivalent to four million United States Dollars (USD 4,000,000.-) plus (ii) any undeclared or unpaid Preferred Dividend that has accrued;

(ii) second and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 22 paragraph 2 (i), to each holder of class A shares and class B preference shares proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of association may be amended from time to time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of the class A shares and a majority of the class B preference shares, representing three quarters of the share capital at least.

Art. 24. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 25. Language. The present articles of association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person (s), the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le deuxième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Satlynx Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 13.000.-, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126549, (l'«Associé 1»);

représentée par Me Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} février 2012; et

Trustcomm International, Inc., une société du Delaware ayant son siège social au 615 south DuPont Highway, immatriculée sous le numéro 5057677, (l'«Associé 2», ensemble avec l'Associé 1, les «Associés»);

représentée par Me Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} février 2012;

Les dites procurations, signées «ne variatur» par le(s) mandataire(s) et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que

(i) les Associés sont les propriétaires de toutes les parts sociales émises par Satlynx S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire anciennement résident à Luxembourg en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C sous le numéro 730 du 11 avril 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113340 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 Janvier 2012, pas encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(ii) le capital social de la Société s'élève à trente-huit millions trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 38.346.500,-) divisé en soixante-et-onze mille deux cent quarante-six (71.246) parts sociales de classe A et cinq mille quatre cent quarante-sept (5.447) parts sociales de préférence de classe B ayant une valeur nominale de EUR 500,- chacune.

(iii) les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Requalifier les soixante-et-onze mille deux cent quarante-six (71.246) parts sociales de classe A et les cinq mille quatre cent quarante-sept (5.447) parts sociales de préférence de classe B de la Société, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, en cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze (43.491) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B étant attribuées à l'Associé 1 et les sept mille cent vingt-six (7.126) parts sociales de classe A restantes étant attribuées à l'Associé 2.

2 Réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-treize mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 29.373.419,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 38.346.500,-) à huit millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un euros (EUR 8.973.081,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de chaque classe du montant actuel de cinq cent euros (EUR 500,-) à un montant de cent dix-sept euros (EUR 117,-) en attribuant un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-treize mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 29.373.419,-) au compte de prime d'émission de la Société.

3 Fixer le montant du capital social de la Société à huit millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un euros (EUR 8.973.081,-) représenté par cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B, d'une valeur nominale de cent dix-sept euros (EUR 117,-) chacune.

4 Modifier les droits et obligations attachés aux parts sociales de classe A et aux parts sociales de préférence de classe B de la Société ainsi que les dispositions relatives à la gérance de la Société et par conséquent refondre complètement les statuts de la Société, l'objet social de la Société demeurant inchangé.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de requalifier soixante-et-onze mille deux cent quarante-six (71.246) parts sociales de classe A et les cinq mille quatre cent quarante-sept (5.447) parts sociales de préférence de classe B de la Société, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, en cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze (43.491) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B étant attribuées à l'Associé 1 et les sept mille cent vingt-six (7.126) parts sociales de classe A restantes étant attribuées à l'Associé 2.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-treize mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 29.373.419,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 38.346.500,-) à huit millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un euros (EUR 8.973.081,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de chaque classe du montant actuel de cinq cent euros (EUR 500,-) à un montant de cent dix-sept euros (EUR 117,-) en attribuant un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-treize mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 29.373.419,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le montant du capital social de la Société à huit millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un euros (EUR 8.973.081,-) représenté par cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B, d'une valeur nominale de cent dix-sept euros (EUR 117,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les droits et obligations attachés aux parts sociales de classe A et aux parts sociales de préférence de classe B de la Société ainsi que les dispositions relatives à la gestion de la Société et par conséquent, de refondre complètement les statuts de la Société, l'objet social de la Société demeurant inchangé.

Ainsi, les statuts de la Société devront désormais être lus comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Satlynx S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société peut, au Luxembourg ou à l'étranger:

(a) fournir des services, y compris des services d'accès à Internet par satellite, dans le domaine des télécommunications, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs et/ou de fournisseurs d'accès, principalement par satellite, et en particulier la fourniture de services de communication à haut débit par satellite; et

(b) réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de toute société ou entreprise de quelque nature que ce soit, ou à la prise de participations dans pareilles sociétés ou entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, notamment la vente, la location, l'installation et/ou l'entretien du matériel de communication nécessaire aux utilisateurs finaux et aux fournisseurs de services, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs.

La Société peut, en outre, employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et brevets de quelque origine que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat des titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et/ou aux sociétés affiliées tous concours, prêt, avance ou garantie.

Plus largement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, à savoir notamment, les transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gestion. Au cas où le conseil de gestion ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou

la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un euros (EUR 8.973.081,-), représenté par cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cent dix-sept euros (EUR 117,-) chacune et par vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B ayant une valeur nominale de cent dix-sept euros (EUR 117,-) chacune.

Les parts sociales de préférence de classe B sont régies par les droits et obligations suivants:

(a) l'approbation par les propriétaires de parts sociales de préférence de classe B est nécessaire pour toute décision relative à et/ou résultant en tout changement dans la structure du capital de la Société et/ou changement des statuts de la Société.

(b) l'approbation des propriétaires de parts sociales de préférence de classe B ou le cas échéant du Gérant de Classe B (tel que ce terme est défini ci-dessous à l'article 10 de ces statuts) est requise pour toute décision relative à un Sujet Réservé (tel que ce terme est défini ci-dessous à l'article 18 de ces statuts),

(c) les propriétaires de parts sociales de préférence de classe B recevront un dividende cumulatif annuel fixe prioritaire, de huit pourcent (8 %) du montant total de la valeur nominale des parts sociales de préférence de classe B, payable trimestriellement.

(d) les parts sociales de préférence de classe B confèrent à la liquidation un droit préférentiel au remboursement sur le capital social d'un montant en EUR équivalent à quatre millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.000.000,-) ainsi que toute partie non-déclarée ou impayée des Dividendes Préférentiels (tels que définis à l'article 20) qui se sont cumulés.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord d'une majorité des parts sociales de classe A et d'une majorité des parts sociales de préférence de classe B, représentant au moins les trois quarts du capital social. Le ou les associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital que représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve de l'approbation des propriétaires de parts sociales de préférence de classe B. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris les propriétaires de parts sociales de préférence de classe B, en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) membres, qui n'ont pas besoin d'être associé.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Les membres du conseil de gérance seront nommés comme suit:

- trois (3) gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les propriétaires de parts sociales de classe A représentant au moins 10 pourcent des parts sociales de classe A (les «Gérants de Classe A»);

- un (1) gérant sera nommé à partir d'une liste de candidats proposés par les propriétaires de parts sociales de préférence de classe B représentant au moins 10 pourcent des parts sociales de préférence de classe B (le «Gérant de Classe B»).

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, ou du Gérant de Classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; et en son absence les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera ni requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires par lequel toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins trois des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, à condition qu'aucun Sujet Réservé au conseil de gérance ne soit traité à moins que le Gérant de Classe B soit présent ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants de la Société présents ou représentés à condition que toutes les décisions relatives à des Sujets Réservés au conseil de gérance soient prises par une majorité des voix comprenant la voix du Gérant de Classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son agrément par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit signé par tous les gérants. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, aux conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des statuts de la Société.

Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première réunion (ou consultation écrite), les associés devront être convoqués (ou consultés) une seconde fois et les décisions devront être adoptées, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, par une simple majorité des votes exprimés.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Sujets Réservés. La Société ne prendra ou ne proposera pas de prendre, et s'assurera que ses Filiales ne prendront pas ou ne proposeront pas de prendre, toute décision relative aux points suivants, sans l'approbation (i) du Gérant de Classe B lorsque la décision doit être prise par le conseil de gérance de la Société et (ii) des propriétaires de parts sociales de préférence de classe B lorsque la décision, en vertu des lois du Luxembourg, doit être prise par l'assemblée générale des associés:

(a) Déclarer ou payer, directement ou indirectement, des dividendes, racheter ses parts sociales ou tout autre titre de participation en capital, ou réaliser toute autre distribution au profit de ses associés, à l'exclusion du paiement de dividendes à la Société par ses Filiales;

(b) Etre engagée à payer ou s'engager à payer, de façon ferme ou éventuelle, une dette quelconque ou des obligations découlant d'un bail (à l'exclusion de celles envers Sato Ltd., une limited company régie par le droit des Iles Vierges Britanniques («Sato»)), ou être tenue responsable pour le passif à la place d'autrui, à l'exclusion (i) des dettes contractées dans le cours habituel des affaires et à des conditions de marché; (ii) de l'endossement d'instruments négociables dans le cours habituel des affaires; (iii) des engagements, des baux et des autres obligations existants au 1^{er} février 2012 qui ne constituent pas des dettes, qui sont soit communiqués par écrit à Sato, soit reportés dans les comptes les plus récents communiqués à Sato; (iv) des dettes et des engagements contractés pour l'acquisition d'actifs après le 1^{er} février 2012, à condition que le montant principal total de ces engagements ou des obligations qui en découlent n'excède pas cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au cours d'un exercice financier;

(c) Consentir, endosser ou autoriser une quelconque sûreté sur les actifs de la Société ou l'une de ses Filiales, à l'exclusion (i) de sûretés au profit de Sato; (ii) de sûretés relatives à des impôts à payer; (iii) de sûretés existantes au 1^{er} février 2012 ayant fait l'objet d'une information par écrit à la Société; et (iv) d'autres sûretés prises sur des actifs acquis après le 1^{er} février 2012 sous réserve que le montant principal ainsi garanti n'excède pas cinquante mille euros (EUR 50,000,-) au cours d'un exercice financier;

(d) Vendre, céder, donner à bail, transférer ou disposer de quelque manière que se soit d'une partie de ses activités ou des actifs de la Société ou de toute Filiale, sauf dans le cours habituel des affaires;

(e) Acquérir ou détenir des obligations, instruments de dette, notes, actions, parts sociales ou toutes autres participations au capital ou titres financiers émis d'une autre Personne, ou consentir une avance, un prêt ou toute autre forme d'autorisation de crédit à une telle Personne (à l'exclusion de toute avance, prêt ou autorisation de crédit correspondant au prix d'achat de marchandises ou de biens intangibles vendus ou de services vendus ou fournis, dans le cours habituel des affaires), ou garantir ou s'engager sous condition à garantir une dette ou une autre obligation d'une telle Personne, ainsi qu'acquérir une Personne, un fonds de commerce ou une branche d'activité d'une Personne ou tout ou une partie substantielle des actifs d'une telle Personne, fonds de commerce ou branche d'activité (ensemble, un «Investissement»), sauf:

- Les Investissements existants communiqués à Sato par écrit.
- Les Investissements dans les filiales actuelles de la Société.
- Les Investissements dans l'un des éléments qui suit:
 - * certificats de dépôt;
 - * bons du Trésor américains et autres obligations du gouvernement fédéral américain;
 - * titres financiers liquides (y compris des billets de trésorerie, mais à l'exclusion de restricted stock et de titres régis par les dispositions de la Rule 144 de la Securities and Exchange Commission);
- Les prêts intragroupe entre la Société et ses Filiales actuelles; et
- Les autorisations de crédit à des entités non-affiliées, sous forme de crédits fournisseurs ou d'instruments de dette provenant de la vente ou de la location de biens ou services dans le cours habituel des affaires;

(f) Procéder à toute modification substantielle du type d'activités réalisées par la Société ou une de ses Filiales à la date du 1^{er} février 2012 ou procéder à toute fusion, ou consolidation, ou création d'une nouvelle entité, ou liquidation, ou dissolution, sauf à ce que l'associé unique de Satlynx Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois («Satlynx Holdings») fusionne, se regroupe ou crée une nouvelle entité avec et dans Satlynx Holdings, à la condition que (i) à la date de l'opération et de sa prise d'effet, il n'existe pas de cas de défaut au titre de tout instrument de dette émis par la Société; (ii) la Société notifie Sato au moins trente (30) jours avant une telle fusion et (iii) la Société ait pris, ou s'assure que soient prises toutes les mesures pour conserver et maintenir les sûretés consenties à Sato en vertu des documents de sûreté relatifs aux sûretés existantes dans 100% du capital de la Personne survivant à une telle fusion, consolidation, ou création d'une nouvelle entité;

(g) Etre partie à toute transaction, notamment et sans que cette liste soit exhaustive, l'achat, la vente ou l'échange de biens ou la fourniture d'un service quelconque, ainsi que le paiement de frais de gestion ou d'autres frais de service, avec toute Personne liée ou affiliée (à l'exclusion des transactions entre la Société et ses Filiales) sauf dans le cours habituel des affaires et dans la mesure des besoins raisonnables de l'activité de la Société ou de ses filiales, à des termes et conditions justes et raisonnables entièrement communiqués par écrit à Sato et qui ne sont pas moins favorables à la Société ou à la Filiale concernée que ceux qui régiraient une transaction comparable sur le marché avec une Personne qui n'est pas une Personne affiliée.

(les sujets énumérés sous (a) à (g) ci-dessus, les «Sujets Réservés»)

Pour les besoins de cet Article 18, «Personne» signifie et comprend toute personne physique, entreprise individuelle, société en nom collectif, joint-venture, société à responsabilité limitée, trust, société créée de fait, association, société, institution, entité, partie ou gouvernement (aussi bien national, fédéral, régional, départemental, communal, municipal, ou autre, comprenant, sans limitation, toute émanation, division, agence, organisme ou service de celle-ci) et «Filiales» signifie collectivement, Satlynx Sales S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, Satlynx GmbH, une société à responsabilité limitée allemande, Satlynx AG, une société par actions suisse, et toute Personne dont la majorité des actions avec droit de vote est détenue par un ou plusieurs débiteurs au titre des sûretés exigibles au 1^{er} février 2012.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de résultat sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Après l'affectation de la réserve légale, l'assemblée générale des associés devra déterminer la manière dont le reste des bénéfices annuels sera distribué en allouant tout ou partie du reste à la réserve ou à la provision, en le reportant à nouveau à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables ou prime d'émission, aux associés comme suit:

(i) en premier, aux parts sociales de préférence de classe B à hauteur de 8% du montant total de la valeur nominale des parts sociales de préférence de classe B, calculé sur une période annuelle de 360 jours effectivement écoulés (le «Dividende Préférentiel»);

(ii) en second, et dans la mesure où le montant total de la distribution de dividende est supérieur au montant payable en vertu du Dividende Préférentiel, aux parts sociales de classe A et parts sociales de préférence de classe B proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Le Dividende Préférentiel sur les parts sociales de classe B est cumulatif.

Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois et conformément aux dispositions qui précèdent et notamment l'affectation ci-dessus, le conseil de gérance peut verser une avance sur dividendes aux associés. Le conseil de gérance détermine le montant et la date du paiement d'une telle avance.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent ne pas être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés comme suit:

(i) en premier, les propriétaires des parts sociales de préférence de classe B devront recevoir

(i) un montant en EUR équivalent au quatre millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.000.000,-) plus (ii) tout Dividende Préférentiel non-déclaré ou impayé qui s'est accumulé;

(ii) en second, et dans la mesure où le montant du surplus excède les montants payables en vertu du paragraphe 2 (i) de l'article 22, à chaque propriétaire de parts sociales de classe A et de parts sociales de préférence de classe B proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une décision de l'associé unique ou conformément à une décision de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'assentiment d'une majorité des parts sociales de classe A et une majorité des parts sociales de préférence de classe B, représentant au moins trois-quarts du capital social.

Art. 24. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 25. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du (des) comparant(s) ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande d/des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012029489/701.

(120038698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.520,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.178.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 mars 2012 que Stichting Depositary PGGM Infrastructure Funds, associé de la Société, a transféré toutes ses:

- Deux mille six cent soixante quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1
- Deux mille six cent soixante quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2
- Deux mille six cent soixante quatre (2.664) parts sociales de catégorie A2.1
- Deux mille six cent soixante quatre (2.664) parts sociales de catégorie A2.2

détenues dans la Société à PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A., une société enregistrée à la Chambre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30286871 et ayant son siège social à Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034561/20.

(120044835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.357.

—
Il résulte d'une lettre datée du 02 février 2012 que Monsieur Antonello CESTELLI a démissionné de son poste de Commissaire.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034473/11.

(120045289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Tottenham Hale S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.760.

La cession de parts sociales suivante est intervenue en date du 1^{er} Décembre 2011:

- Entre BENECURA S.à.r.l. ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et M. Philipp von Wilmowsky résidant August Klein str. 16, 66123 Sarrebruck, Allemagne, portant sur 125.000 parts sociales de classe B.

Par conséquent, à compter du 1^{er} Décembre 2011, le capital social de la Société est détenu de la façon suivante:

- M. Philipp von Wilmowsky détient 125.000,- parts sociales de classe B

- FCP Anlage AG, détient 875.000,- parts sociales de classe A et 125.000,- parts sociales de classe B

- M. Probst Carsten, détient 125.000,- parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tottenham Hale S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012034592/20.

(120045630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Melbury JS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.013.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034474/9.

(120045052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Mobilito s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 139.582.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034476/9.

(120045621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTE SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012034477/13.

(120045129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034478/10.

(120045001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 156.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012034486/13.

(120045604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034483/9.

(120045565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034484/9.

(120045566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034485/9.

(120045567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Nove Mesto Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.883.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012034487/12.

(120045655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

AlphaHouse Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 152.118.

Le nouveau siège social de la société AlphaHouse Investments SA est le suivant:

Ancien siège social:

19-25, rue des Capucins

L-1313 Luxembourg

Nouveau siège social:

4, rue Pierre de Coubertin

L- 1358 Luxembourg

Fais à Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012034661/15.

(120045298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Immotoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034488/10.

(120045041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Optique Gilles Esslingen & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 63.034.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012034489/10.

(120045171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Obiwan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.592.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034490/10.

(120045500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 145.034.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2012:

Acceptation de la démission avec effet au 2 mars 2012 du gérant de catégorie A, Monsieur Gregorio de Diego de Gregorio.

Référence de publication: 2012034491/10.

(120044889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.391.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 mars 2012.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2012034506/14.

(120045487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 145.035.

—
Résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2012:

Acceptation de la démission avec effet au 2 mars 2012 du gérant de catégorie A, Monsieur Gregorio de Diego de Gregorio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034492/11.

(120044890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

OCM Luxembourg PF V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.230.

—
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012034493/12.

(120045894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

OCM Luxembourg PF V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.230.

—
Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2012.
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012034494/12.

(120045895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.223.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2012.
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012034495/12.

(120045879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.223.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2012.
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012034496/12.

(120045880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Octafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.321.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034497/10.

(120044995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034498/9.

(120045123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Organic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 48, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 49.030.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société ORGANIC MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 48, rue du Fort Neipperg., de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cecilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 6 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012034500/21.

(120045280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Praedium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 103.190.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034522/9.

(120045049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

In the year two thousand and eleven,
on the twentieth day of December, at 6.45 p.m.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 on 18 February 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2781 on November 15, 2011.

there appeared,

International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.184 and having a share capital of USD 51,000 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Siobhan McCarthy, lawyer, having her professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 20, 2011.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two billion thirtythree million six hundred seventy-eight thousand six hundred United States dollars (USD 2,033,678,600.-) represented by twenty million three hundred thirty-six thousand seven hundred eighty-six (20,336,786) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to two billion thirty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred United States dollars (USD 2,033,678,800.-) by the issuance of two (2) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each having the same rights as the already existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by contribution in kind, it being understood that (i) an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; (ii) an amount of one hundred thirty million six hundred seventy three thousand three hundred five United States dollars (USD 130,673,305.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company; and (iii) an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two billion thirty-three million six hundred seventy-eight thousand six hundred United States dollars (USD 2,033,678,600.-) represented by twenty million three hundred thirty-six thousand seven hundred eighty-six (20,336,786) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to two billion thirty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred United States dollars (USD 2,033,678,800.-) by the issuance of two (2) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the two (2) new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of:

- 7,005,038 shares (the IPG UK Shares) of International Paper Group (UK) Limited, a private limited liability company existing under the laws of United Kingdom, with its registered office at Units 10 and 11 Navigation Road, Winsford Industrial Estate, Winsford, Cheshire, CW7 3RL, England, registered in the Companies' House Register under number 03462073 (IPG UK), and having a fair market value equivalent to seventy-five million six hundred forty-four thousand seven hundred nine United States dollars (USD 75,644,709.-), and which represent one hundred per cent (100%) of the share capital of IPG UK;

- 271,964 shares (the IPNL Shares) of International Paper (Netherlands) BV, a limited liability company existing under the laws of the Netherlands, registered with the trade register of Rotterdam under number 10144881 and having its registered office at Woudrichemstraat 20, 3087 BR Rotterdam, The Netherlands (IPNL), having a fair market value equivalent to twenty million two hundred forty-seven thousand nine hundred eleven United States dollars (USD 20,247,911.-), and which represent one hundred per cent (100%) of the share capital of IP BV;

25,000 shares of (the SGCO Shares) Société Guadeloupéenne de Carton Ondulé SAS, a limited liability company existing under the laws of France, registered with the companies trade register (RCS) of Basse Terre under number 308 428 663 and having its registered office at Section Pères Blancs, 97123 Baillif, Guadeloupe (SGCO), having a fair market value equivalent to ten million three hundred eighty-eight thousand five United States dollars (USD 10,388,005.-), and which represent one hundred per cent (100%) of the share capital of SGCO;

- 100 shares (the IPNS Shares) of International Paper Nordic Sales Company Oy Ab, a limited liability company existing under the laws of Finland, registered with the trade register under number 1849153-0 and having its registered office at Koskenparras 10, Imatra 55100, Finland (IPNS), having a fair market value equivalent to nineteen million four hundred fifty-two thousand nine hundred six United States dollars (USD 19,452,906.-), and which represent one hundred per cent (100%) of the share capital of IPNS;

- 150 shares (the Velarium Shares) of Velarium Oy Ab, a limited liability company existing under the laws of Finland, registered with the trade register under number 1475278-0 and having its registered office at Koskenparras 10, Imatra 55100, Finland (Velarium), having a fair market value equivalent to four million two hundred forty-one thousand five hundred seventeen United States dollars (USD 4,241,517.-), and which represent one hundred per cent (100%) of the share capital of Velarium; and

- 84,838 shares (numbers 1 to 4,000, both included and 135,985 to 216,822, both included) of the 216,822 outstanding shares (the IPES Shares) of International Paper España, S.L., a limited liability company existing under the laws of Spain, with tax identification number A28.187.474, filed with the Commercial Registry of Barcelona, page 38,645, volume 184, sheet B-65,849 and having its registered office at with registered office at Barcelona, Muntaner, 200 (IPES), having a fair market value equivalent to six hundred ninety-eight thousand four hundred seventy- seven United States dollars (USD 698,477.-), and which represent 39.13% of the share capital of IPES;

which IPG UK Shares, IPNL Shares, SGCO Shares, IPNS Shares, Velarium Shares and IPES Shares are together referred to as the Contribution Shares.

1. The contribution in kind of the Contribution Shares in an amount of one hundred thirty million six hundred seventy three thousand five hundred twenty five United States dollars (USD 130,673,525.-) to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of one hundred thirty million six hundred seventy three thousand three hundred five United States dollars (USD 130,673,305.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company; and

(iii) an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

The proof of the ownership and the value of the Contribution Shares have been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder stating that:

“The Sole Shareholder is the sole owner of the Contribution Shares;

1. The Contribution Shares are fully paid up;

2. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contribution Shares and possesses the power to dispose of the Contribution Shares;

3. None of the Contribution Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Contribution Shares are subject to any attachment;

4. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Contribution Shares be transferred to it;

5. The Contribution Shares are freely transferable;

6. All formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Contribution Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

7. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Contribution Shares to the Company, have been obtained; and

8. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Contribution Shares is at least equal one hundred thirty million six hundred seventy three thousand five hundred twenty five United States dollars (USD 130,673,525.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the New Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder wishes to expressly record in writing the intention of the Company that the contribution of the shares in IPES by the Sole Shareholder be carried under the Spanish roll-over relief regime, as foreseen in Chapter VIII of Title VII of the Spanish Corporate Income Tax Law.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

- International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	20,336,788 shares
Total:	20,336,788 shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" 6. The Company's corporate capital is fixed at two billion thirty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred United States dollars (USD 2,033,678,800.-) represented by twenty million three hundred thirty-six thousand seven hundred eighty-eight (20,336,788) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The meeting was closed at 6.55 p.m.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand seven hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze,

le vingtième jour du mois de décembre, à 18.45 heures.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié dressé le 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 le 18 février 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2781 le 15 novembre 2011,

a comparu

International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.184 et disposant d'un capital social de USD 51.000 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Siobhan McCarthy, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille six cents dollars américains (USD 2.033.678.600,-) représenté par vingt millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-six (20.336.786) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à un montant de deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 2.033.678.800,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune et ayant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature, étant entendu que (i) un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société, (ii) un montant de cent trente millions six cent soixante-treize mille trois cent cinq dollars américains (USD 130.673.305) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société et (iii) un montant de vingt dollars américains (USD 20) sera affecté au compte de réserve légale de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée aux point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxem-

bourg et à tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille six cents dollars américains (USD 2.033.678.600,-) représenté par vingt millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-six (20.336.786) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à un montant de deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 2.033.678.800,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune et ayant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de:

- 7.005.038 parts sociales (les Parts Sociales IPG UK) d'International Paper Group (UK) Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Royaume-Uni, dont le siège social est établi au Units 10 and 11 Navigation Road, Winsford Industrial Estate, Winsford, Cheshire, CW7 3RL, Angleterre, immatriculée au Companies'House Register sous le numéro 03462073 (IPG UK), d'une juste valeur de marché de soixante-quinze millions six cent quarante-quatre mille sept cent neuf dollars américains (USD 75.644.709,-) et qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de IPG UK;

- 271.964 parts sociales (les Parts Sociales IPNL) de International Paper (Netherlands) BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée auprès du Registre de commerce de Rotterdam sous le numéro 10144881, dont le siège social est établi à Woudrichemstraat 20, 3087 BR Rotterdam, les Pays-Bas (IPNL), d'une juste valeur de marché de vingt millions deux cent quarante-sept mille neuf cent onze dollars américains (USD 20.247.911) et qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de IPNL;

- 25.000 parts sociales (les Parts Sociales SGCO) de Société Guadeloupéenne de Carton Ondulé SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit français, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Basse Terre sous le numéro 308 428 663 et dont le siège social est établi au Section Pères Blancs, 97123 Baillif, Guadeloupe (SGCO), d'une juste valeur de marché de dix millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq dollars américains (USD 10.388.005) et qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de SGCO;

- 100 parts sociales (les Parts Sociales IPNS) de International Paper Nordic Sales Company Oy Ab, une société à responsabilité limitée de droit finlandais, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1849153-0, dont le siège social est établi à Koskenparras 10, Imatra 55100, Finlande (IPNS), d'une juste valeur de marché de dix-neuf millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent six dollars américains (USD 19.452.906) et qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de IPNS;

- 150 parts sociales (les Parts Sociales Velarium) de Velarium Oy Ab, une société à responsabilité limitée de droit finlandais, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1475278-0, dont le siège social est établi à Koskenparras 10, Imatra 55100, Finlande (Velarium), d'une juste valeur de marché de quatre millions deux cent quarante et un mille cinq cent dix-sept dollars américains (USD 4.241.517) et qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de Velarium;

- 84.838 parts sociales (numérotées de 1 à 4.000 incluses et de 135.985 à 216.822 incluses) des 216.822 parts sociales en circulation (les Parts Sociales IPES) de International Paper España, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le numéro fiscal est le A28.187.474, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Barcelone, page 38.645, volume 184, page B-65.849, dont le siège social est établi à Barcelone, Muntaner 200 (IPES), d'une juste valeur de marché de six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 698.477) et qui représentent 39.13% du capital social de IPES;

Les Parts Sociales IPG UK, les Parts Sociales IPNL, les Parts Sociales SGCO, les Parts Sociales IPNS, les Parts Sociales Velarium, les Parts Sociales IPES sont dénommées ensembles les Parts Sociales d'Apport.

L'apport en nature des Parts Sociales d'Apport d'un montant total de cent trente millions six cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 130.673.525,-) à la Société, sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) sera affecté au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de cent trente millions six cent soixante-treize mille trois cent cinq dollars américains (USD 130.673.305) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de vingt dollars américains (USD 20) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

La propriété et la valeur des Parts Sociales d'Apport sont prouvées au notaire instrumentant par un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique, attestant que:

«l'Associé Unique est le seul propriétaire des Parts Sociales d'Apport;

1. les Parts Sociales d'Apport sont entièrement libérées;

2. l'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Parts Sociales d'Apport, et peut librement disposer de ces Parts Sociales d'Apport;

3. aucune des Parts Sociales d'Apport n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales d'Apport et aucune des Parts Sociales d'Apport n'est sujette à une telle opération;

4. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales d'Apport lui soient cédées;

5. les Parts Sociales d'Apport sont librement cessibles;

6. toutes les formalités requises dans les juridictions compétentes consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales d'Apport à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

7. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans tous les juridictions concernées pour ou en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales d'Apport à la Société ont été obtenues; et

8. sur base de principes comptables généralement acceptés, les Parts Sociales d'Apport sont évaluées à au moins cent trente millions six cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 130.673.525,-) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique souhaite expressément enregistrer par écrit l'intention de la Société que l'apport des parts sociales dans IPES par l'Associé Unique sera supporté par le régime espagnol de report de paiement de l'impôt, tel que prévu au Chapitre VIII du Titre VII de la Loi espagnole sur l'Impôt sur le Revenu des Sociétés.

L'Associé Unique décide de prendre acte que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, la suivante:

- International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	20.336.788 parts sociales
Total:	20.336.788 parts sociales

L'Associé Unique confirme que les apports des Parts Sociales IPI et des Parts Sociales IPG UK faits à la Société seront traités comme des cessions effectives des Parts Sociales IPI et des Parts Sociales IPG UK de l'Associé Unique à la Société à la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **6.** Le capital social de la Société est fixé à deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 2.033.678.800) représenté par vingt millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-huit (20.336.788) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

L'assemblée générale a été clôturée à 18.55 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: S. McCarthy, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17800. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012031876/315.

(120041627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

OZ International Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034501/10.

(120045590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pédicure Happy Feet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 128.143.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034502/10.

(120045306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Patrimonium Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012034518/12.

(120045538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Bricy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.082.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie à Luxembourg, le 9 mars 2012 à 19.30 heures.

Révocation du commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B. 58.545 avec siège à L-1331 Luxembourg, 67 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Nomination, en remplacement du commissaire aux comptes:

- La société DURHAM MANAGEMENT Ltd, Suite 13, first floor, Oliaji Trade centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Seychelles.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012034664/20.

(120045769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pédicure Happy Feet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 128.143.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034503/10.

(120045628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pédicure Happy Feet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 128.143.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034504/10.

(120045629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Philippe Schmit architects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 148.722.

Décision de l'associé et gérant unique

Par la présente et selon l'art. 2 des statuts du 8 octobre 2009, l'associé et gérant unique Monsieur Philippe Schmit décide et confirme qu'à partir du 1^{er} mars 2012 le siège de la société à responsabilité limitée Philippe Schmit architects est établi à:

11, rue Adolphe Fischer

L-1520 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2012.

Philippe Schmit.

Référence de publication: 2012034507/14.

(120045260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie à Luxembourg, le 12 mars 2012 à 10.00 heures.

Révocations des gérants:

- Philippe TOUSAIN, Eric MAGRINI et de la société Alcanjane de leur mandat de gérant.

Nomination, en remplacement des gérants, de Monsieur Vincent TUCCI, Directeur, demeurant professionnellement au, L-1930 Luxembourg, 60 Avenue de la Liberté, Gérant unique.

Le mandat du Gérant unique prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire sur les comptes de l'an 2016.

Transfert du siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012034681/20.

(120045789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Palatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.085.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012034513/10.

(120045766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Panel Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.948.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 13 mars 2012

Il résulte de l'AGE tenue ce 13 mars 2012 ce qui suit:

1° Démission de Mr Alexandre Morichovitis, né le 28/02/1977 à B-BRUXELLES, domicilié 1 Rue Courte Linkebeek à B-1620 DROGENBOS de son poste de gérant unique.

2° Nomination de Mr Frank DESMET, né le 04/07/1966 à B-Gent, domicilié 10a Klapstraat à B-9831 SINT MARTEM LATEM, au poste de Gérant unique pour une durée indéterminée.

PANEL IMPEX Sàrl

Référence de publication: 2012034515/14.

(120045097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pascalino, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, route de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034516/10.

(120045076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pasta Point Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.292.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 février 2012 sous la référence L120027600

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034517/13.

(120045460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Performance Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034519/10.

(120045056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 140.114.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034520/10.

(120045375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 153.997.

Constatation de cession de parts sociales

Suite aux conventions de cession de parts sociales sous seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires en date du 7/02/2012 et acceptées par la gérante au nom de la société, il résulte que le capital social de la société "RISTORANTE-PIZZERIA IL BASILICO S.à.r.l." est désormais réparti comme suit:

1. Monsieur Angelo DI TURTI, né le 28 juillet 1979 à Conversano (Italie), demeurant à 23 A, an der Schlapp, L-9360 BRANDENBOURG	
Seize	16
2. Madame Anna Maria LUISI, née le 30 avril 1972 à Luxembourg, demeurant à 1, Gruefwee, L-9147 ERPELDANGE/ETTELBRUCK	
Quatre-vingt-quatre	84
Total: Cent parts sociales	100

Gilsdorf, le 13 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés / La gérante

Référence de publication: 2012034540/21.

(120045137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.732.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement, des associés du 15 mars 2012.

Résolution:

La société PREMIER TAX S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mario Jorge Queiroz E Castro, déjà associée à concurrence de 49 parts sociales est nommée associée de la société pour la totalité des parts soit 100, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2018, en raison de la radiation, avec effet immédiat, de Madame Marie-Thérèse Lambert de son mandat d'associée, qui cède de ce fait ses parts sociales à la société Premier Tax SA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034525/14.

(120044725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pneu Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.775.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034521/10.

(120045352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Praedium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.190.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034523/9.

(120045050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Praedium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.190.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034524/9.

(120045051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

Il est porté à la connaissance du public que:

la société Vincent Boutens sprl, représentée par son gérant, monsieur Patrick Vincent Boutens a démissionné avec effet au 1^{er} février 2012 de son poste d'administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2012034529/12.

(120045579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

TP-Technics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 2A, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.729.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2012.

Référence de publication: 2012034606/10.

(120045700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Sartay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.577.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 7 mars 2012 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger Greden de son poste de gérant, avec effet immédiat,
- Décision a été prise de nommer aux fonctions de gérant, avec effet immédiat et pouvoir de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la société, Madame Nelly Noel, demeurant 121, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg. Son mandat prendra fin en 2017.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 7 mars 2012 que:

- Monsieur Roger Greden, demeurant 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg a cédé 500 parts sociales de la société SARTAY FINANCE Sàrl en faveur de Madame Nelly Noel, demeurant 121, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012034565/21.

(120045011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mars 2012, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2013:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

Monsieur Raoul Anders Johnsson avec adresse professionnelle à S-11351 Stockholm, 45 Odengatan

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7, Rotfeder-Ring

Monsieur Rudolf Körnen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

A été nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034567/21.

(120045071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Primus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.945.

—
Le Bilan pour la période du 15 février 2011 (date de constitution) au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012034527/11.

(120045232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.
